

Rapport annuel 2023

## Groupe spécialisé cat. B (moniteurs de conduite)

**Le groupe spécialisé cat. B (moniteurs de conduite) s'est penché sur les thèmes suivants lors des trois réunions du groupe spécialisé en 2023 : La conduite à partir de 17 ans est-elle vraiment la bonne voie ? La suppression de l'inscription pour les véhicules automatiques a-t-elle été introduite trop tôt ? Y a-t-il trop d'auto-écoles en Suisse ? Apprentissage de la conduite automobile dans les pays voisins - quelle est la procédure en Autriche, en Allemagne, en France et en Italie ?**

### **La conduite à partir de 17 ans est-elle vraiment la bonne voie ?**

Les expériences avec le système de la phase d'apprentissage d'un an avant l'examen de conduite sont très diverses. Trois groupes se dégagent :

- Une petite partie des élèves conducteurs réservent et suivent régulièrement leurs leçons de conduite jusqu'à l'examen.
- Beaucoup d'entre eux prennent régulièrement et souvent des leçons de conduite pendant les six premiers mois, puis font une pause jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur année obligatoire. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ils souhaitent alors se présenter directement à l'examen.
- Le groupe d'élèves conducteurs, qui effectue des trajets d'apprentissage intensifs en compagnie de leurs parents et parcourt de nombreux kilomètres, s'annonce un mois avant d'atteindre l'âge de 18 ans et souhaite être inscrit le plus rapidement possible à l'examen. Cette situation rend impossible une formation sérieuse des candidats, car il faut sans cesse corriger des "manies" apprises en privé.

On constate également que les dates convenues pour les leçons de conduite sont très souvent annulées par les candidats. La formation perd ainsi en qualité et en efficacité.

### **La suppression de l'inscription pour les véhicules automatiques a-t-elle été introduite trop tôt ?**

Tout le monde s'accorde à dire que le moment de la suppression était prématuré. Mais entre-temps, de nombreuses auto-écoles n'utilisent plus qu'un seul véhicule d'auto-école, à savoir un véhicule automatique ou électrique. Cela permet d'optimiser les coûts et de supprimer les frais liés aux changements répétés de véhicules pour les différentes leçons de conduite.

La formation avec un véhicule automatique ou électrique apporte des changements qui facilitent la manipulation du véhicule : plus besoin de caler plusieurs fois le moteur dans un embranchement très fréquenté, les démarrages en côte sont facilités, etc.

L'éventail des différents systèmes d'assistance à la conduite offre à son tour un nouveau champ de formation. En effet, lors de l'examen, le maniement correct des différents systèmes est exigé.

### **Y a-t-il trop d'auto-écoles en Suisse ?**

Examens de conduite cat. B selon la statistique des examens 2022 de l'asa : 92'052

Nombre de moniteurs de conduite en Suisse (selon FABER): 4'000

Ces faits invitent à différents jeux de chiffres.

En fait, l'activité d'enseignant de la conduite est exercée avec des motivations très différentes. Il y a les enseignants professionnels dont l'école de conduite est la raison d'être et ceux qui proposent des leçons de conduite à titre accessoire. Les raisons qui poussent à choisir la profession de moniteur/monitrice de conduite sont également différentes.

### **Apprendre à conduire dans les pays voisins - quelle est la procédure en Autriche, en Allemagne, en France et en Italie ? (Conduire à partir de 17 ans)**

Autriche : il est obligatoire de suivre la formation théorique et pratique. Les accompagnateurs doivent également se présenter à l'auto-école. En outre, il y aurait encore quelques bases applicables en Suisse qui sont également valables en Autriche, par exemple la tenue d'un protocole pendant la conduite accompagnée.

Allemagne : 12 leçons de théorie des règles sont un must, ainsi qu'une obligation pour les leçons de conduite sur les routes nationales, les autoroutes ainsi que la conduite de nuit. L'accompagnateur doit être inscrit. Si d'autres accompagnateurs sont impliqués ultérieurement dans la formation à la conduite, ils doivent faire une demande auprès du service des permis de conduire.

France : en France, l'apprentissage de la conduite peut commencer dès l'âge de 16 ans. Des cours théoriques et 20 leçons de conduite sont obligatoires. Après avoir réussi l'examen, il est possible de conduire avec un accompagnateur pendant la période d'essai de trois ans. La vitesse est réduite.

Italie : cours de conduite à partir de 18 ans. L'obligation de formation à la conduite est de 6 heures, qui comprennent la conduite hors agglomération sur autoroute et la conduite de nuit. L'accompagnateur doit justifier d'au moins 10 ans de pratique de la conduite et ne doit pas être âgé de plus de 65 ans.

Après avoir passé l'examen de conduite, seuls les véhicules d'une puissance maximale de 50 kw/t peuvent être conduits. La présence d'un accompagnateur compétent constitue une exception.

Limitation de vitesse pendant les 3 premières années suivant l'examen : pas plus de 90 km/h hors agglomération et pas plus de 110 km/h sur les voies rapides. Le grand "P" rouge doit être apposé sur le véhicule de manière clairement reconnaissable.

### **Conclusion**

En regardant au-delà des frontières nationales, nous constatons que dans **tous les** pays voisins, il existe une obligation de suivre des cours théoriques et une formation pratique à la conduite. De même, la formation à la conduite accompagnée est régie par des dispositions différentes. Le groupe d'experts a discuté en détail de tous ces sujets. Nous avons transmis les résultats à la direction des ateliers "Conduite à partir de 17 ans".

De même, nous nous sommes demandé si la formation à la conduite accompagnée était vraiment nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans et si elle devait être limitée aux jeunes de 17 ans. Ne serait-il pas plus judicieux de commencer la formation à la conduite à 17 ans et uniquement à l'auto-école, de passer l'examen pratique intermédiaire après six mois et de considérer les six autres mois comme une conduite accompagnée obligatoire. L'examen définitif ne peut être

passé qu'après le 18e anniversaire. C'est donc similaire à la formation de spécialiste du transport routier.

### **Un grand merci**

Depuis la séance du comité du 28 février 2023, les membres de L-drive Simona Archinard, Stéphane Dumuid, Andrea Birkhofer, Uta Nestler, Sevime Sacipi, Peter Thomi et Bruno Schlegel (présidence) forment le groupe spécialisé cat. B (moniteurs/monitrices de conduite) de L-drive-Suisse. L'échange créatif avec des professionnels motivés de différentes régions de Suisse est très inspirant et intéressant. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les participants pour leur engagement.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Bruno Schlegel

Président du groupe spécialisé cat. B (moniteurs de conduite)